

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

**RÉUNION DU CONSEIL
15 JUIN 2005**

MERCREDI, le quinzième jour du mois de juin deux mille cinq (15 juin 2005), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES ET TRENTE MINUTES (19 h 30), à laquelle sont présents :

Monsieur Marcel P. Marchand, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Champlain ;
Monsieur André Magny, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan ;
Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prospér ;
Monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice ;
Monsieur Gilles R. Cossette, maire de Saint-Narcisse ;
Monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade ;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes ;
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan ;
Monsieur André Landry, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel P. Marchand.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Pierre St-Onge, directeur général ;
Monsieur Yvan Magny, coordonnateur à l'aménagement.

2005-06-074

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré en y ajoutant le point 19.1 Information CRÉM rapport - dernier CA à la Tuque :

ORDRE DU JOUR

1. Prière ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 mai 2005 ;
4. Finances :
 - 4.1 Liste des chèques ;
 - 4.2 Rapport budgétaire ;
5. Aménagement du territoire :
 - 5.1 Adoption du règlement de contrôle intérimaire 2005-06-31 ;
6. Rapports :
 - 6.1 Rapport du préfet ;
 - 6.2 Rapport du comité de sécurité incendie de la réunion du 7 juin 2005 ;
 - 6.3 Rapport du comité de la sécurité publique de la réunion du 13 juin 2005 ;
 - 6.4 Rapport du président du comité de développement culturel ;
7. Plan de communication pour les PGMR – Nomination de M. Marcel P. Marchand ;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

8. Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes (AMFM) (Renouvellement adhésion) ;
9. Solidarité rurale du Québec (Renouvellement adhésion) ;
10. Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II ;
11. Avis de motion pour règlementer une tarification pour la fourniture de biens et services ;
12. Nouvelle entente entre la Société d'habitation du Québec et la MRC des Chenaux concernant la gestion de programmes d'amélioration de l'habitat ;
13. Schéma de couverture de risques incendie :
 - 13.1 Échéancier ;
 - 13.2 Arrêt des objectifs de protection optimale et des actions attendues ;
14. Pacte rural ;
15. Demandes d'appui :
 - 15.1 Météo média (Demande de Pelmorex visant la mise sur pied du Réseau d'alerte multicanaux) ;
 - 15.2 Municipalité de St-François-Xavier-de-Brompton – Résolution pour autorisation de passage de véhicules hors routes ;
16. Correspondance :
 - 16.1 Ministre des Affaires municipales et des Régions (Plan stratégique 2005-2008) document disponible sur demande ;
 - 16.2 Ministre des Affaires municipales et des Régions (Accusé de réception et analyse de l'adoption du règlement 2005-05-29 modifiant le règlement de contrôle intérimaire 2002-06-02 de notre MRC) ;
 - 16.3 MRC Bécancour (Copie certifiée du règlement numéro 254 modifiant le règlement de contrôle intérimaire) ;
 - 16.4 MRC de Portneuf (Copie certifiée du règlement 276 modifiant le règlement de contrôle intérimaire 254 applicable à la zone agricole) ;
 - 16.5 Municipalité Saint-Luc-de-Vincennes (Résolution 2005-06-108 concernant le déplacement de la patinoire) ;
 - 16.6 Municipalité Saint-Luc-de-Vincennes (Résolution 2005-06-101 concernant proposition d'Infoteck internet pour la sauvegarde des données) ;
 - 16.7 Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (PGMR de la Ville de Shawinigan) ;
 - 16.8 Municipalité de Saint-Narcisse (Fermeture de l'école Notre-Dame-de-la-Confiance) ;
 - 16.9 TGV net Mauricie (Nomination du directeur général M. Aurélien Mimeault) ;
 - 16.10 Fédération de l'UPA de la Mauricie (Journée portes ouvertes sur les fermes et demande de commandite) ;
 - 16.11 Municipalité de Saint-Narcisse (Copie de résolution 2005-06-15, accord de principe concernant la sauvegarde informatique et autres services communs en informatique) ;
 - 16.12 Régie de gestion des matières résiduelles (PGMR de la MRC de Maskinongé 2005-2008) ;
17. Accusé de réception :
 - 17.1 Fédération Québécoise des Municipalités (Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles et des sols contaminés) ;
18. Pour votre information :
 - 18.1 Fédération Québécoise des Municipalités (L'élection du préfet au suffrage universel : il est grand temps d'y voir) ;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- 18.2 Ministre des Ressources naturelles et de la Faune (Une somme de 2 700 000\$ sera mise à la disposition de la région de la Mauricie pour le volet II du PMVRMF) ;
- 18.3 Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade (Protocole d'entente mutuelle du service de protection contre les incendies) ;
- 18.4 Municipalité de Saint-Prosper (Résolution 99-05-05 concernant le projet d'entente avec certaines municipalités avoisinantes dans le cadre de schéma de couverture de risques) ;
- 18.5 Municipalité de Batiscan (Résolution 05-05-060 concernant l'entente de service avec les municipalités de Sainte-Anne-de-la-Pérade, de Champlain et de Saint-Prosper, pour la fourniture mutuelle de personnel et de véhicules d'intervention) ;
- 18.6 MRC de Manicouagan (Résolution 2005-121 concernant le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées de son territoire non organisé) ;
- 18.7 MRC de Minganie (Aménagement hydroélectrique Magpie développé conjointement par la MRC de Minganie et par Hydroméga) ;
- 18.8 RCI environnement inc. Vs MRC des chenaux concernant enfouissement des matières résiduelles ICI ;
- 18.9 Rapports de l'agente de développement culturel avril et mai 2005 ;
- 18.10 Gestion des cours d'eau municipaux – Contestation de la liste d'exclusion :
 - 18.10.1 MRC de Manicouagan ;
 - 18.10.2 MRC d'Abitibi ;
 - 18.10.3 MRC de l'Érable ;
 - 18.10.4 MRC de Montcalm ;
- 18.11 Table des préfets, région 04 - Compte rendu de la réunion du 30 mai 2005 ;
- 18.12 Fédération Québécoise des municipalités (Les programmes d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec – SHQ) ;
- 18.13 Sûreté du Québec (Rapport annuel d'activités 2004-2005) *document disponible sur demande* ;
- 19. Autres sujets qui pourront se présenter sous réserve de l'article 148.1 du Code municipal du Québec :
 - 19.1 Information CREM rapport - dernier CA à la Tuque ;
- 20. Période de questions ;
- 21. Clôture de la séance.

Adoptée.

2005-06-075

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 mai 2005

Il est proposé par monsieur Gilles R. Cossette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion de ce conseil tenue le 11 mai 2005 tel que rédigé.

Adoptée.

2005-06-076

ADOPTION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

Il est proposé par monsieur André Landry, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Pérade et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéros 1820 à 1862 au 15 juin 2005 totalisant 120 165,29\$.

Adoptée.

RAPPORT BUDGÉTAIRE

Le rapport est déposé suivant l'article 176.4 du Code municipal du Québec.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2005-06-077

ADOPTION DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE 2005-06-31

Attendu qu'un avis de motion en vue de la présentation de ce règlement pour adoption a été donné lors d'une séance antérieure de ce conseil tenue le neuf mars deux mille cinq (9 mars 2005) ;

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur André Magny, maire de Sainte-Genève-de-Batiscan, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux adopte le règlement numéro 2005-06-31 modifiant le règlement de contrôle intérimaire de la MRC des Chenaux relatif aux odeurs et aux usages en zone agricole.

Adoptée.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2005-06-31

Modifiant le règlement de contrôle
Intérimaire de la MRC des Chenaux relatif
aux odeurs et aux usages en zone agricole

Article 1

Le présent règlement est intitulé «Règlement modifiant le règlement de contrôle intérimaire de la MRC des Chenaux relatif aux odeurs et aux usages en zone agricole» et porte le numéro 2005-06-31.

Article 2

L'article 1.3 du règlement 2002-06-02 est modifié par l'ajout du texte qui suit à la fin du 2^e alinéa :

Aucun règlement municipal ne peut avoir pour effet de contourner les élevages porcins.

Article 3

L'article 1.9 du règlement 2002-06-02 est modifié comme suit :

Dans les 2^e et 3^e alinéas de l'expression «périmètre d'urbanisation», les mots «de l'article 3.1» sont remplacés par les mots «des articles 3.1, 3.8, 3.9 et 3.10».

Article 4

L'article 3.1 du règlement 2002-06-02 est modifié comme suit :

Dans le 4^e et le 5^e paragraphes du 1^{er} alinéa, les mots «300 mètres» sont remplacés par les mots «500 mètres».

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Les paragraphes qui suivent sont ajoutés à la suite du 5^e paragraphe du 1^{er} alinéa :

- . le secteur non inclus dans la zone agricole désignée situé sur les lots 237 à 249 et 318 à 325 dans la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel ;
- . la station de ski Mont-Carmel dans la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et la partie de la zone agricole désignée adjacente au terrain de la station de ski, jusqu'à une distance de 500 mètres de tout point situé sur la limite du terrain de la station de ski ;
- . le camping du Parc de la Péninsule dans la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan et la partie de la zone agricole désignée adjacente au terrain de camping, jusqu'à une distance de 500 mètres de tout point situé sur la limite du terrain du camping.

Dans le 2^e alinéa, le numéro du plan «RCI-2002-06-02» est remplacé par le numéro «RCI-2005-06-31».

Article 5

L'article 3.2 du règlement 2002-06-02 est modifié comme suit :

Dans le 1^{er} paragraphe du 1^{er} alinéa, les mots «une unité animale» sont remplacés par les mots «0,4 unité animale».

Dans le 2^e paragraphe du 1^{er} alinéa, les mots «et dindes» sont remplacés par les mots «et autres volailles» et les mots «une unité animale» sont remplacés par les mots «0,1 unité animale».

Le paragraphe qui suit est ajouté après le 3^e paragraphe du 1^{er} alinéa :

- . les élevages de veaux de lait, de plus de 0,4 unité animale.

Article 6

L'article 3.4 du règlement 2002-06-02 est modifié comme suit :

Dans le 1^{er} et le 2^e alinéas, les mots «douze mois» sont remplacés par les mots «vingt-quatre mois».

Article 7

L'article 3.5 du règlement 2002-06-02 est modifié comme suit :

Dans le titre de l'article, les mots «d'agrandissement» sont ajoutés après le mot «remplacement».

Dans le 1^{er} alinéa, le mot «agrandis» est ajouté après le mot «remplacés».

Dans le 1^{er} et le 2^e paragraphes du 1^{er} alinéa, les mots «de protection» sont ajoutés après le mot «zone».

Dans le 3^e paragraphe du 1^{er} alinéa, le mot «paragraphe» est remplacé par le mot «alinéa».

Le 4^e paragraphe du 1^{er} alinéa est abrogé.

Les 2 paragraphes qui suivent sont ajoutés après le 3^e paragraphe du 1^{er} alinéa :

- . le nombre d'unités animales d'une installation d'élevage peut être augmenté jusqu'à concurrence du plus haut nombre de la strate d'unités animales (Annexe B);

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- applicable à cette installation d'élevage, à la condition que le potentiel d'odeur (Annexe C) du nouveau groupe d'animaux soit égal ou inférieur à celui du groupe d'animaux de l'élevage existant; l'augmentation du nombre d'unités animales est calculée à partir des valeurs inscrites dans le dernier certificat d'autorisation émis pour l'élevage existant par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;
- un bâtiment d'élevage dont l'implantation est dérogatoire aux distances séparatrices peut être agrandi jusqu'à un maximum de 50% de la superficie existante du bâtiment, à la condition que la nouvelle construction soit localisée de façon à ne pas augmenter la dérogation aux distances séparatrices.

Article 8

Les articles 3.8.1 et 3.8.2 qui suivent sont ajoutés à la suite de l'article 3.8 du règlement 2002-06-02 :

3.8.1 Cas d'exemption

Les normes de distances séparatrices ne s'appliquent pas pour une installation d'élevage comprenant un maximum de 2 chevaux, 2 chèvres, 2 moutons, 20 volailles ou 20 lapins, et, dont le total représente 2 unités animales ou moins. Cependant, cette installation d'élevage doit être localisée à une distance minimale de 25 mètres de toute habitation ou commerce situé sur un terrain voisin.

3.8.2 Distance des lignes de terrain

Tout bâtiment d'élevage et tout ouvrage d'entreposage doit se situer à une distance minimale de 12 mètres des lignes du terrain sur lequel il est situé.

Article 9

Les annexes B, E et G du règlement 2002-06-02 sont remplacées par les annexes B, E et G qui suivent :

Annexe B - Distances de base (Paramètre B)

Nombre d'unités animales	Distance (mètres)	Nombre d'unités animales	Distance (mètres)	Nombre d'unités animales	Distance (mètres)
1 à 4	122	175 à 199	437	500 à 549	607
5 à 9	143	200 à 225	456	550 à 599	626
10 à 24	178	226 à 249	473	600 à 699	643
25 à 49	237	250 à 274	489	700 à 799	675
50 à 74	295	275 à 299	503	800 à 899	704
75 à 99	335	300 à 349	517	900 à 999	730
100 à 124	367	350 à 399	543	1000 à 1499	755
125 à 149	393	400 à 449	566	1500 à 1999	857
150 à 174	416	450 à 499	588	2000 à 2499	938

Au-delà de 2 499 unités animales, la distance de base correspond à 938 mètres plus 80 mètres par tranche ou portion de tranche de 500 unités animales.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Annexe E - Type de projet (Paramètre E)

Augmentation	Paramètre E	Augmentation	Paramètre E
99 ou moins	0,5	200 à 225	0,8
100 à 149	0,6	226 et plus	1,0
150 à 199	0,7		

Le paramètre s'applique à l'augmentation du nombre d'unités animales, selon le nombre d'animaux auquel on veut porter le troupeau, qu'il y ait ou non agrandissement ou construction d'un bâtiment. Pour tout nouveau projet d'installation d'élevage, le paramètre E est égal à 1.

Annexe G - Facteur d'usage (Paramètre G)

Unité de voisinage considéré	Paramètre G
Maison d'habitation ou commerce	0,75 pour les groupes ou catégories d'animaux mentionnés à l'article 3.2 0,5 pour les autres groupes ou catégories d'animaux
Immeuble protégé	1,0
Périmètre d'urbanisation	1,5

Article 10

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions prévues par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Fait et adopté à Saint-Luc-de-Vincennes ce quinzième jour du mois de juin deux mille cinq (15 juin 2005).

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET

RAPPORT DU PRÉFET

- a) Les membres du conseil prennent connaissance du rapport de monsieur Marcel P. Marchand, préfet, concernant ses activités depuis la séance publique du 11 mai au 15 juin 2005.
- b) Une copie du rapport des activités du préfet suppléant monsieur André Landry, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, est également remise.

RAPPORT DU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA RÉUNION DU 7 JUIN 2005

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport du comité de sécurité incendie du sept juin deux mille cinq (7 juin 2005) commenté par monsieur Gérard Bruneau, président.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

RAPPORT DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LA RÉUNION DU 13 JUIN 2005

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport du comité de sécurité publique du treize juin deux mille cinq (13 juin 2005) commenté par monsieur Marcel P. Marchand.

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Monsieur Christian Fortin, président du comité de développement culturel informe les membres du conseil des dernières activités relatives à l'élaboration de notre politique culturelle. Il indique entre autres, qu'un questionnaire a été adressé aux municipalités aux fins des travaux du comité et que selon l'échéancier prévu, le projet de politique pourrait être présenté au début de 2007.

2005-06-078

PLAN DE COMMUNICATION POUR LES PGMR – NOMINATION DE M. MARCEL P. MARCHAND

Considérant qu'un plan de communication doit être réalisé pour la mise en œuvre de notre plan de gestion des matières résiduelles ;

Considérant que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a été mandatée pour réaliser le plan de communication de notre PGMR ;

Considérant que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a mis sur pied un comité de travail pour l'élaboration du plan de communication et que notre MRC est invitée à y déléguer un représentant ;

Considérant que monsieur André Landry, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, a été nommé lors de la séance de mai dernier et que le conseil est d'avis que le préfet, monsieur Marcel P. Marchand pourrait également être délégué à ce comité comme représentant de notre MRC ;

Il est proposé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux délègue également monsieur Marcel P. Marchand comme représentant au sein du comité de travail pour l'élaboration du plan de communication pour la mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles des MRC de la Mauricie.

Adoptée.

2006-06-079

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES MAURICIENNES (AMFM) (RENOUVELLEMENT ADHÉSION)

Il est proposé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur André Landry, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, maire de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux accepte de renouveler l'adhésion de la MRC à l'AMFM pour 2005-2006 et nomme monsieur Marc E. LeClerc comme représentant municipal au sein de cet organisme.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2005-06-080

SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC (RENOUVELLEMENT ADHÉSION)

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux renouvelle son adhésion à Solidarité rurale du Québec pour l'année 2005-2006 au coût de 150.00 \$.

Adoptée.

2005-06-081

**PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER –
VOLET II**

Considérant que les projets qui ont été présentés à la Conférence régionale des élus de la Mauricie (CRÉM), ont été partiellement analysés pour la majorité d'entre eux, requérant 223 786\$ d'aide financière;

Considérant que pour l'année 2005-2006, l'enveloppe disponible pour le territoire de notre MRC s'élevait à 102 157\$;

Considérant que le comité des priorités s'est réuni le 6 juin 2005 pour analyser chaque projet présenté qui a été admis par la Conférence régionale des élus de la Mauricie (CRÉM);

Il est proposé par monsieur André Landry, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux accepte les recommandations du comité des priorités et fait siennes les informations ci-après qui seront communiquées aux promoteurs :

Nature du projet	Promoteurs	Mise de fonds	\$ demandé	\$ retenu par la C.R.É.M	\$ retenu par le comité
Aire d'observation pour l'étang à castors et belvédères en forêt	Parc de la rivière Batiscan	2896 \$	15 410 \$	10 160 \$	10 160 \$
Mise en valeur des marécages forestiers des réserves naturelles de Batiscan et de Sainte-Anne-de-la-Pérade	Société de conservation des milieux humides du Québec	4000 \$	11 200 \$	11 200 \$	10 000 \$
Drainage et amélioration du sentier motoneige Sentier du bûcheron	Club de motoneige Comté de Champlain	850 \$	7 487 \$	5 499 \$	2 300 \$
Déboisement, débroussaillage et ponceaux	Club de motoneige Comté de Champlain	6 178 \$	24 712 \$	18 725 \$	7 700 \$
Travaux sylvicoles	UPA Mauricie	5 549 \$	49 939 \$	46 757 \$	24 290 \$
Travaux sylvicoles dans en forêt privée	Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie	5 635 \$	50 000 \$	46 970 \$	22 333 \$
Forêts privées : une valeur ajoutée	Groupement forestier de Champlain	6 470 \$	58 245 \$	50 000 \$	20 177 \$
Travaux sylvicoles en forêt privée	Raymond Lefebvre & Fils	3 889 \$	34 996 \$	34 475 \$	0 \$
Logiciel ESRI et un GPS	MRC de Chenaux		5 197 \$		5 197 \$
	Total	35 467 \$	257 186 \$	223 786 \$	102 157 \$

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

que les montants ainsi accordés fassent l'objet de protocole prévoyant les mentions recommandées par le comité de priorisation pour chaque promoteur .

Adoptée.

2005-06-082 **AVIS DE MOTION POUR RÈGLER UNE TARIFICATION POUR LA FOURNITURE DE BIENS ET SERVICES**

Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à ce conseil lors d'une prochaine séance, un règlement établissant une tarification pour la fourniture de biens et services.

NOUVELLE ENTENTE ENTRE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC ET LA MRC DES CHENAUX CONCERNANT LA GESTION DE PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Ce point est reporté lors d'une prochaine réunion suite à un moratoire décrété par la SHQ.

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE

ÉCHÉANCIER

Monsieur Gérard Bruneau, président du comité sur la sécurité incendie présente l'échéancier révisé des travaux devant mener à l'adoption du projet de couverture de risques en sécurité incendie. Cet échéancier prévoit qu'une consultation publique aura lieu le 17 août 2005 et que le projet sera adopté à la séance publique de septembre 2005.

2005-06-083 **ARRÊT DES OBJECTIFS DE PROTECTION OPTIMALE ET DES ACTIONS ATTENDUES**

Considérant que dans le cadre de l'élaboration du schéma de couverture de risques en incendie, le conseil de la MRC des Chenaux doit approuver les objectifs de protection optimale et les actions attendues pour les atteindre;

Considérant la recommandation du comité de sécurité incendie à l'égard des ces objectifs et attentes;

Considérant que l'adoption des objectifs de protection optimale et des actions attendues des municipalités, permettra à ces dernières de pouvoir procéder à l'étape suivante, c'est-à-dire à l'élaboration des plans de mise en œuvre et l'intégration de ces derniers au projet de couverture de risques en sécurité incendie, le tout en collaboration avec le chargé de projet;

Il est proposé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve la première proposition contenant huit (8) objectifs de protection optimale qui a été soumise au comité de sécurité incendie en date du 12 avril 2005 et les actions attendues

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

de la MRC des Chenaux et des municipalités de la MRC des Chenaux tels qu'ils apparaissent dans un document préparé par le chargé de projet, monsieur Benoît Beaupré en date du 7 juin 2005, pour faire partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient ici au long reproduits.

Adoptée.

2005-06-084

PACTE RURAL

Considérant que suite à la signature d'un pacte rural avec le gouvernement du Québec, le 17 juin 2002, un plan de travail a été élaboré puis présenté au ministère des Régions à la fin de décembre 2002 et accepté par ce dernier en février 2003;

Considérant qu'une enveloppe totale de 926 789.\$ a été attribuée pour notre MRC, ce montant est versé sur cinq années dans les proportions suivantes :

- 2002-2003 : 154 465.\$
- 2003-2004 : 154 465.\$
- 2004-2005 : 205 953.\$
- 2005-2006 : 205 953.\$
- 2006-2007 : 205 953.\$

Considérant la constitution d'un comité de développement rural dont le mandat est notamment de passer en revue les projets émanant du territoire de notre MRC qui auront fait l'objet d'une analyse de la part de l'agent rural, eu égard au contenu dudit plan de travail;

Considérant que ce comité s'est réuni le 27 mai 2005 et a pris en considération 22 projets;

Considérant que pour l'enveloppe 2005-2006, il reste un solde disponible de 192 517\$;

Considérant la recommandation du comité de développement rural pour l'utilisation de l'enveloppe 2005-2006 et du solde disponible des enveloppes pour les années antérieures;

Il est proposé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par monsieur André Magny, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux accepte les recommandations du comité de développement rural, telles qu'indiquées au tableau ci-après, et autorise le directeur général à émettre le paiement des sommes recommandées et à signer le protocole à intervenir entre la MRC et chaque organisme promoteur :

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Projets	Promoteurs	Valeur des projets	2005-2006
Mise en place d'une politique familiale	MRC des Chenaux	57 680.\$	11 000.\$
Ludothèque des Chenaux	Maison de la famille des Chenaux	21 300.\$	4200.\$
Caractérisation du bassin versant de la rivière à la Lime et suivi de la qualité de l'eau des rivières Veillet et des Chutes	SAMBBA	26 800.\$	6500.\$
Sensibilisation du milieu à la vulnérabilité des espèces aquatiques et riveraines du Parc de la rivière Batiscan	Corp. du Parc de la rivière Batiscan	46 666.\$	10 000.\$
Restauration d'une lampe du sanctuaire du XVII ^{ème} siècle et de 6 statues de plâtre du XIX ^{ème} siècle	Fabrique de Champlain / Comité de conservation et de mise en valeur	7666.\$	5366.\$
Construction d'un bâtiment au Parc Le Gicq et aménagement de la berge et des accès à la Batiscan	Mun. De Sainte-Geneviève-de-Batiscan	51 300.\$	10 000.\$
Aménageons et embellissons La Gabelle	Corp. Récréo-touristique de Notre-Dame-du-Mont-Carmel	120 000.\$	22 000.\$
Cœur villageois, un virage culturel	Mun. De Saint-Narcisse	137 211.\$	32 000.\$
Relocalisation et restauration du calvaire de la Rivière-à-Veillet	Soc. Historique de Sainte-Geneviève-de-Batiscan	28 000.\$	10 000.\$
		496 623.\$	111 066.\$

Projets reportés	Promoteurs	Valeur des projets	Réserve
			2005-2006
Intégration sociale et participation économique des personnes handicapées	ALPHA des Chenaux	23 324.\$	6000.\$
Programme PAIR	CAB de la Moraine et CAB de la Pérade	51 600.\$	15 000.\$
Réseau Entr'Aidants de la MRC des Chenaux...pour soutenir ceux qui aident	AQDR des Chenaux	47 102.\$	10 000.\$
Actualisation de l'exposition permanente	Fondation des amis du vieux presbytère	31 600.\$	10 000.\$
Continuité et équilibre de la CDC des Chenaux	CDC des Chenaux		20 310.\$ 2006-2007
Signalisation touristique en partenariat	Fondation des amis du vieux presbytère	77 073.\$	38 000.\$
		230 699.\$	79 000.\$

Projets non recommandés	Promoteurs
Place aux jeunes et place aux jeunes ados	CJE de Francheville
Jeunes au travail Desjardins	CJE de Francheville
Service d'aide en ressources matérielles et techniques	Service de secrétariat communautaire des Chenaux

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Restauration et mise en valeur de l'église de Sainte-Anne-de-la-Pérade	Fabrique de Sainte-Anne-de-la-Pérade
Aménagements scéniques	Conseil d'établissement de l'école Madeleine-de-Verchères
Redémarrage d'une équipe de baseball rural en Mauricie	Les Condors Sr. de Saint-Maurice
Construction d'une bâtisse pour une micro-brasserie	SDÉSS

Adoptée.

DEMANDES D'APPUI

- Météo média (Demande de Pelmorex visant la mise sur pied du Réseau d'alerte multicanal) ;
- Municipalité de St-François-Xavier-de-Brompton - Résolution pour autorisation de passage de véhicules hors routes ;

Les membres du conseil ont pris connaissance de ces demandes.

CORRESPONDANCE DÉPOSÉE

- Ministre des Affaires municipales et des Régions (Plan stratégique 2005-2008) ;
- Ministre des Affaires municipales et des Régions (Accusé de réception et analyse de l'adoption du règlement 2005-05-29 modifiant le règlement de contrôle intérimaire 2002-06-02 de notre MRC) ;
- MRC Bécancour (Copie certifiée du règlement numéro 254 modifiant le règlement de contrôle intérimaire) ;
- MRC de Portneuf (Copie certifiée du règlement 276 modifiant le règlement de contrôle intérimaire 254 applicable à la zone agricole) ;
- Municipalité Saint-Luc-de-Vincennes (Résolution 2005-06-108 concernant le déplacement de la patinoire) ;
- Municipalité Saint-Luc-de-Vincennes (Résolution 2005-06-101 concernant proposition d'Infoteck internet pour la sauvegarde des données) ;
- Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (PGMR de la Ville de Shawinigan) ;
- Municipalité de Saint-Narcisse (Fermeture de l'école Notre-Dame-de-la-Confiance) ;
- TGV net Mauricie (Nomination du directeur général M. Aurélien Mimeault) ;
- Fédération de l'UPA de la Mauricie (Journée portes ouvertes sur les fermes et demande de commandite) ;
- Municipalité de Saint-Narcisse (Copie de résolution 2005-06-15, accord de principe concernant la sauvegarde informatique et autres services communs en informatique) ;
- Régie de gestion des matières résiduelles (PGMR de la MRC de Maskinongé 2005-2008) ;

ACCUSÉS DE RÉCEPTION

- Fédération Québécoise des Municipalités (Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles et des sols contaminés) ;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

À TITRE D'INFORMATION

- Fédération Québécoise des Municipalités (L'élection du préfet au suffrage universel : il est grand temps d'y voir) ;
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (Une somme de 2 700 000\$ sera mise à la disposition de la région de la Mauricie pour le volet II du PMVRMF) ;
- Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade (Protocole d'entente mutuelle du service de protection contre les incendies) ;
- Municipalité de Saint-Prosper (Résolution 99-05-05 concernant le projet d'entente avec certaines municipalités avoisinantes dans le cadre de schéma de couverture de risques) ;
- Municipalité de Batiscan (Résolution 05-05-060 concernant l'entente de service avec les municipalités de Sainte-Anne-de-la-Pérade, de Champlain et de Saint-Prosper, pour la fourniture mutuelle de personnel et de véhicules d'intervention) ;
- MRC de Manicouagan (Résolution 2005-121 concernant le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées de son territoire non organisé) ;
- MRC de Minganie (Aménagement hydroélectrique Magpie développé conjointement par la MRC de Minganie et par Hydroméga) ;
- RCI environnement inc. Vs MRC des chenaux concernant enfouissement des matières résiduelles ICI ;
- Rapports de l'agente de développement culturel avril et mai 2005 ;
- Gestion des cours d'eau municipaux – Contestation de la liste d'exclusion :
 - MRC de Manicouagan ;
 - MRC d'Abitibi ;
 - MRC de l'Érable ;
 - MRC de Montcalm ;
- Table des préfets, région 04 - Compte rendu de la réunion du 30 mai 2005 ;
- Fédération Québécoise des municipalités (Les programmes d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec – SHQ) ;
- Sécurité du Québec (Rapport annuel d'activités 2004-2005) *document disponible sur demande* ;

AUTRES SUJETS QUI POURRONT SE PRÉSENTER SOUS RÉSERVE DE L'ARTICLE 148.1 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC

INFORMATION CRÉM RAPPORT – DERNIER CA À LA TUQUE

Présenté par le président monsieur André Landry qui souligne le projet de mise en place d'un fonds FIER soutien et la contribution de 15 000 \$ de la Table des préfets à cette fin.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2005-06-085

CLÔTURE DE LA SÉANCE

À vingt et une heure et cinq minutes (21 h 05), il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur André Magny, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET